

# Annexe 6





**Cargo Property Development**  
**Monsieur Antoine Lemoine**  
**93 avenue de Paris**  
**91300 Massy**

antoine\_lemoine@carrefour.com

Mairie de Cormelles le Royal  
A l'attention de Monsieur le Maire  
20 rue de l'église  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Massy le 02/11/2020

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt sur votre commune, nous vous sollicitons pour connaître vos souhaits quant à la réhabilitation du terrain après cessation définitive d'activité de notre futur établissement. Cet avis doit être joint à notre dossier de demande d'autorisation environnementale, conformément au Code de l'Environnement.

Nous comprenons qu'il est difficile à ce jour de prévoir les besoins de votre commune en matière d'urbanisme, d'équipement ou d'activité à un horizon aussi lointain.

Aussi, nous vous joignons un modèle de lettre très général reprenant en quelques lignes les obligations réglementaires en matière de réhabilitation de site industriel afin de vous aider à répondre à cette obligation purement administrative sans engager plus avant l'avenir de ce terrain.

En vous remerciant de l'intérêt que vous prendrez à notre demande, nous restons à votre disposition pour vous expliquer plus en détail les enjeux de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations

Antoine Lemoine  
Directeur Immobilier Supply Chain

A handwritten signature in blue ink, consisting of the letters "AL" followed by a stylized flourish.





**Cargo Property Development**  
**Monsieur Antoine Lemoine**  
**93 avenue de Paris**  
**91300 Massy**

antoine\_lemoine@carrefour.com

Mairie de GRENTHEVILLE  
A l'attention de Monsieur le Maire  
le bourg  
14540 Grentheville

Massy le 02/11/2020

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt sur votre commune, nous vous sollicitons pour connaître vos souhaits quant à la réhabilitation du terrain après cessation définitive d'activité de notre futur établissement. Cet avis doit être joint à notre dossier de demande d'autorisation environnementale, conformément au Code de l'Environnement.

Nous comprenons qu'il est difficile à ce jour de prévoir les besoins de votre commune en matière d'urbanisme, d'équipement ou d'activité à un horizon aussi lointain.

Aussi, nous vous joignons un modèle de lettre très général reprenant en quelques lignes les obligations réglementaires en matière de réhabilitation de site industriel afin de vous aider à répondre à cette obligation purement administrative sans engager plus avant l'avenir de ce terrain.

En vous remerciant de l'intérêt que vous prendrez à notre demande, nous restons à votre disposition pour vous expliquer plus en détail les enjeux de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations

Antoine Lemoine  
Directeur Immobilier Supply Chain

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Lemoine', with a long horizontal stroke underneath.





**Cargo Property Development**  
**Monsieur Antoine Lemoine**  
**93 avenue de Paris**  
**91300 Massy**

antoine\_lemoine@carrefour.com

Mairie de Mondeville  
A l'attention de Madame le Maire  
5 rue Chapron  
14120 MONDEVILLE

Massy le 02/11/2020

Madame le Maire,

Dans le cadre du dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt sur votre commune, nous vous sollicitons pour connaître vos souhaits quant à la réhabilitation du terrain après cessation définitive d'activité de notre futur établissement. Cet avis doit être joint à notre dossier de demande d'autorisation environnementale, conformément au Code de l'Environnement.

Nous comprenons qu'il est difficile à ce jour de prévoir les besoins de votre commune en matière d'urbanisme, d'équipement ou d'activité à un horizon aussi lointain.

Aussi, nous vous joignons un modèle de lettre très général reprenant en quelques lignes les obligations réglementaires en matière de réhabilitation de site industriel afin de vous aider à répondre à cette obligation purement administrative sans engager plus avant l'avenir de ce terrain.

En vous remerciant de l'intérêt que vous prendrez à notre demande, nous restons à votre disposition pour vous expliquer plus en détail les enjeux de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos respectueuses salutations

Antoine Lemoine  
Directeur Immobilier Supply Chain

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' and 'L' followed by a horizontal line.





Le 17 NOV. 2020

**COPIE**

CARGO PROPERTY DEVELOPMENT SA  
ZI - Route de Paris  
14120 MONDEVILLE

Nos Réf. : SN/ML

OBJET : remise en état du site ex PSA Mondeville-Cormelles le Royal  
Projet de construction d'un entrepôt pour le groupe Carrefour.

**A l'attention de M. Antoine LEMOINE**

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande relative à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt sur le site ex PSA à Mondeville-Cormelles le Royal, et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article D 181-15-2 alinéa I-11 du Code de l'Environnement).

Nous n'avons pas, à l'heure actuelle, de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou du bâtiment qui devront, au vu du contexte, autant que possible, rester à usage industriel ou logistique.

Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité ou de celle de la société qui reprendra l'autorisation d'exploiter.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R.512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement (livre V – Titre 1<sup>er</sup> – Chapitre II) et en particulier :

L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité, informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.

Il assurera la mise en sécurité du site, notamment :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux
- l'élimination ou l'évacuation des déchets
- la dépollution du sol et des eaux souterraine éventuellement pollués
- l'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes.
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

.../...

Tous les documents, rapports, études relatives à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans, seront transmis à la Mairie de Cormelles le Royal et au Préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

La Mairie de Cormelles le Royal donnera son accord ou non sur la proposition au regard des règlements d'urbanisme applicables à cette date, des besoins de la commune et du contexte économique du moment.

Je vous prie d'agr er, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingu es.

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Calvados  
Mairie de Grentheville  
14540

CARGO PROPERTY SAS  
Route de Paris  
14120 MONDEVILLE

Objet : remise en état du site Ex PSA Mondeville CLR – Grentheville – Projet de construction d'un entrepôt pour le groupe Carrefour

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande relative à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt sur le site ex PSA à Mondeville et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article D 181-15-2 alinéa I-11 du Code de l'Environnement).

Nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou du bâtiment qui devront au vue du contexte, autant que possible, rester à usage industriel ou logistique.

Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité ou de celle de la société qui reprendra l'autorisation d'exploiter.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R. 521-39-1 et suivants du Code de l'Environnement (Livre V – Titre Ier – Chapitre II) et en particulier :

L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.

Il assurera la mise en sécurité du site notamment :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux
- l'élimination et l'évacuation des déchets,
- la dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués,
- l'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Mairie de Grentheville – Le Bourg (14540)  
02.31.231.231 – grentheville.mairie@wanadoo.fr

Tous les documents, rapports, études relatives à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

La mairie donnera alors son accord ou non sur la proposition au regard des règlements d'urbanisme applicables à cette date, des besoins de la commune et du contexte économique du moment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Grentheville, le 19 novembre 2020

Le Maire,

Emmanuel BELLÉE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Emmanuel Bellée", written over the official stamp.

**SERVICE URBANISME, SECURITE, PUBLICITE**

**Dossier suivi par :** Mme MATECKI Séverine

**Ligne directe :** 02.31.35.52.30

**S/C de :** M. CORNOU Yann

**Objet :** Remise en état du site ex-PSA Mondeville - Projet de construction d'un entrepôt pour le groupe Carrefour

**CARGO PROPERTY DEVELOPMENT SAS**

**Route de Paris**

**14120 MONDEVILLE**

Mondeville, le 21/11/2020

**A l'attention de M. Antoine LEMOINE**

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du 2 novembre 2020 sollicitant mon avis sur la réhabilitation du terrain après cessation définitive d'activité de votre futur établissement, dans le cadre de votre demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt sur l'ancien site de PSA (conformément à l'article D. 181-15-2 alinéa I-11 du code de l'environnement).

Je n'ai pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou bâtiment qui devront, au vu du contexte, rester autant que possible à usage industriel ou logistique.

Je vous rappelle cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité ou de celle de la société qui reprendra l'autorisation d'exploiter.

Je vous demande de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R. 512-39-1 et suivants du code de l'environnement, et en particulier :

L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.

Il assurera la mise en sécurité du site, notamment :

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
- L'élimination et l'évacuation des déchets,
- La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement polluées,
- L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes.
- La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports, études relatives à la dépollution et mise en sécurité du site, ainsi que les plans, seront transmis à la mairie et à la préfecture. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

La mairie donnera alors son accord ou non sur la proposition au regard des règlements d'urbanisme applicables à cette date, des besoins de la commune et du contexte économique du moment.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

**Le Maire**  
**Hélène BURGAT**







Caen, le 26 novembre 2020

**Le Président**

Monsieur Antoine LEMOINE  
Directeur Immobilier Supply Chain  
CARGO PROPERTY DEVELOPMENT  
93 AVENUE DE PARIS  
91300 MASSY

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 2 novembre dernier, vous avez sollicité mon avis, dans le cadre de votre future demande d'autorisation ICPE pour la construction d'une plateforme logistique sur des terrains situés sur les communes de Mondeville et de Cormelles-le-Royal, et pour lesquels Caen la mer se porte acquéreur.

En effet, la Communauté urbaine Caen la mer, en tant que futur propriétaire des terrains concernés, doit être consultée en application des articles R.512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Je vous confirme l'accord de Caen la mer sur la remise en état proposée pour un usage futur des terrains de type industriel ou artisanal compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur sur l'emprise relative au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous*



**Joël BRUNEAU**







## Direction Ressources

Service du Patrimoine et  
des Moyens Généraux

Rouen, le 01/ 03/ 2021

Monsieur Antoine LEMOINE  
Directeur Immobilier Supply Chain  
Cargo Property Development  
93, avenue de Paris  
91300 MASY

**Notre réf :** SPMG/21\_03  
**Affaire suivie par :** Patrice LEGAL  
**Téléphone :** 02.32.81.66.18  
**E-mail :** [p.legal@epf-normandie.fr](mailto:p.legal@epf-normandie.fr)

**Objet :** Mondeville - Cormeilles-le-Royal et Grentheville – site PSA

Monsieur le Directeur,

L'EPF Normandie est propriétaire, dans le cadre d'un portage pour le compte de la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer et sur le territoire des communes de Mondeville, Grentheville et Cormeilles-le-Royal des parcelles cadastrées AA\_1 (Grentheville), AK\_272\_275\_276\_277 (Cormeilles-le-Royal) et CD\_46\_47\_48\_49\_50\_51\_53\_83\_84 (Mondeville).

Par courrier en date du 22 février 2021, vous sollicitez l'avis de l'EPF de Normandie dans le cadre de votre future demande d'autorisation ICPE pour la construction d'une plateforme logistique sur les terrains ci-dessus.  
En effet l'EPF de Normandie, en tant qu'actuel propriétaire, doit être consulté en application des articles R.512.39-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Par la présente, je vous donne l'accord de l'EPF de Normandie sur la remise en état proposée pour un usage futur des terrains de type industriel ou artisanal compatible avec les documents d'urbanisme en vigueur sur l'emprise relative au projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général

*Gilles Gal*



